

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 22 février 2016

OBJET :

**Modification du régime d'indemnisation
des astreintes et permanences**

Rapporteur : M. LAURENT

Délibération n° 5

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération en date du 27 juin 2012, le conseil municipal a institué, au profit des agents appelés à effectuer une période d'astreinte ou à se trouver, pour nécessité de service et sans qu'il y ait travail effectif, sur leur lieu de travail habituel ou un lieu désigné par leur chef de service, une indemnité d'astreinte ou de permanence dans les conditions des décrets n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale et n°2003-363 du 15 avril 2003 relatif à l'indemnité d'astreinte attribuée à certains agents.

Avec l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016 du nouveau protocole d'accord sur l'organisation du temps de travail, les grades et situations susceptibles d'ouvrir droit à une indemnisation au titre des astreintes et permanences doivent être redéfinis, conformément au tableau joint.

Il est rappelé, par ailleurs, que les interventions des agents à l'occasion des périodes d'astreinte peuvent faire l'objet d'une indemnisation dans les conditions des décrets et arrêtés susvisés.

La décision d'attribution des indemnités d'astreinte, de permanence et d'intervention relève du pouvoir de l'autorité territoriale, qui pourra imposer un repos compensateur en lieu et place du versement des indemnités.

PROPOSITION

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver le nouveau dispositif d'indemnisation des astreintes et permanences effectuées par les agents municipaux, selon les conditions exposées ci-dessus ;
- rapporter les dispositions de la délibération n°6 du 26 juin 2012 contraires aux présentes.

Il est précisé que les taux des indemnités seront revalorisés automatiquement, sans autre délibération, en fonction des revalorisations réglementaires à intervenir.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 25 Février 2016.

Pour Extrait,

**Pour le Maire Empêché,
Pascal LAURENT,
Adjoint**



VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2016

tenu sous la présidence de
de MME SIMONNET Adjointe

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	26
- Nombre de votants :	29
- Convocation du Conseil Municipal le :	12 février 2016
- Convocation distribuée le :	12 février 2016
- Affichage du compte-rendu le :	26 février 2016
- Affichage du procès-verbal le :	18 mars 2016

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, MME CADET, M. THOUVENIN, MME COLME, M. VOGIN Adjoints.
- MME LEDROIT, M. FRANIATTE, MME GEORG, M. PERNOSSI, MME SAGET, M. HOFFER, MME CLAIR, M. ROSSIGNON, M. DI TOMMASO, MME DOLATA, M. GONCALVES, M. MARSON, M. LEINSTER, MME MATHIEU, M. RIFF, MME PAGELOT, M. CLOMES, MME POYDENOT Conseillers Municipaux.

POUVOIRS

- M. BREUILLE à MME SIMONNET
- MME LANZI à M. LAURENT
- M. CAUSERO à MME POYDENOT

SECRETAIRE DE SEANCE

- MME DEVOUGE

Pour extrait,

**Pour Le Maire Empêché,
Pascal LAURENT,
Adjoint**

